



# Parcs Canada

Budget des dépenses  
2002-2003

Partie III – Rapport sur les plans et les priorités

Canada

## Les documents budgétaires

Chaque année, le gouvernement établit son Budget des dépenses, qui présente l'information à l'appui des autorisations de dépenser demandées au Parlement pour l'affectation des fonds publics. Ces demandes d'autorisations sont présentées officiellement au moyen d'un projet de loi de crédits déposé au Parlement. Le Budget des dépenses qui est déposé à la Chambre des communes par la présidente du Conseil du Trésor, comporte trois parties :

**Partie I – Le Plan de dépenses du gouvernement** présente un aperçu des dépenses fédérales et résume les rapports entre les principaux éléments du Budget principal des dépenses et le Plan de dépenses (qui figure dans le budget).

**Partie II – Le Budget principal des dépenses** étaye directement la *Loi de crédits*. Le Budget principal des dépenses énonce les autorisations de dépenser (crédits) et les sommes à inclure dans les projets de loi de crédits que le Parlement doit adopter afin que le gouvernement puisse mettre en applications ses plans de dépenses. Les Parties I et II du Budget des dépenses sont déposées simultanément le 1er mars ou avant.

**Partie III – Le Plan de dépenses du ministère** est divisé en deux documents :

- 1) **Les rapports sur les plans et les priorités (RPP)** sont des plans de dépenses établis par chaque ministère et organisme (à l'exception des sociétés d'État). Ces rapports présentent des renseignements plus détaillés au niveau des secteurs d'activité et portent également sur les objectifs, les initiatives et les résultats prévus; il y est fait également mention des besoins connexes en ressources pour une période de trois ans. Les RPP contiennent également des données sur les besoins en ressources humaines, les grands projets d'immobilisations, les subventions et contributions, et les coûts nets des programmes. Ils sont déposés au Parlement par la présidente du Conseil du Trésor au nom des ministres responsables des ministères et des organismes désignés aux annexes I, I.1 et II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Ces documents sont déposés au printemps, pour renvoi aux comités qui font ensuite rapport à la Chambre des communes conformément au paragraphe 81(4) du Règlement.
- 2) **Les rapports ministériels sur le rendement (RMR)** rendent compte des réalisations de chaque ministère et organisme en fonction des attentes prévues en matière de rendement qui sont indiquées dans leur RPP. Ces rapports sur le rendement, qui portent sur la dernière année financière achevée, sont déposés au Parlement en automne par la présidente du Conseil du Trésor au nom des ministres responsables pour les ministères et des organismes désignés aux annexes I, I.1 et II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Le Budget des dépenses, de même que le budget du ministre des Finances, sont le reflet de la planification budgétaire annuelle de l'État et de ses priorités en matière d'affectation des ressources. Ces documents, auxquels viennent s'ajouter par la suite les Comptes publics et les rapports ministériels sur le rendement, aident le Parlement à s'assurer que le gouvernement est dûment comptable de l'affectation et de la gestion des fonds publics.

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, représentée par  
le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, 2002

En vente au Canada chez votre libraire local ou par la  
poste auprès des Éditions du gouvernement du Canada (TPSGC)  
Ottawa (Canada) K1A 0S9

Téléphone : 1-800-635-7943  
Site Internet : <http://publications.tpsgc.gc.ca>

No. de catalogue BT31-2/2003-III-107

ISBN 0-660-61772-2

# **Agence Parcs Canada**

## **Budget des dépenses 2002-2003**

### **Un rapport sur les plans et les priorités**

**Approuvé**

---

**Ministre du Patrimoine canadien**



# Table des matières

<b>Un message de la ministre</b> .....	1
<b>Déclaration de la direction</b> .....	2
<b>Raison d'être</b> .....	3
Mandat de l'Agence Parcs Canada .....	3
<b>Gammes d'affaires</b> .....	5
<b>A : Gérance des endroits patrimoniaux nationaux</b> .....	5
a. Dépenses prévues et équivalents temps plein (ETP) .....	5
b. Objectif de la gamme d'affaires .....	5
c. Description de Gamme de services .....	5
d. Gammes de services .....	5
e. Résultats stratégiques .....	6
<b>B : Utilisation et appréciation par les Canadiens</b> .....	8
a. Dépenses prévues et équivalents temps plein (ETP) .....	8
b. Objectif de la gamme d'affaires .....	8
c. Description de Gamme de services .....	8
d. Gammes de services .....	8
e. Résultats stratégiques .....	9
<b>C : Services généraux</b> .....	10
a. Dépenses prévues et équivalents temps plein (ETP) .....	10
<b>Organisation</b> .....	13
Responsabilités .....	13
Programmes nationaux et pouvoirs connexes .....	13
Obligations internationales .....	16
Collaboration avec les intervenants .....	16
<b>Facteurs externes influant sur l'Agence</b> .....	19
<b>Initiatives horizontales</b> .....	23
<b>A : Initiatives relatives aux lois et aux règlements</b> .....	23
<b>B : Stratégie de développement durable</b> .....	24
<b>Information financière</b> .....	25
Dépenses prévues de l'Agence .....	25
Tableau 1 : Dépenses en capital par programme et par gamme d'affaires ..	25
Tableau 2 : Détails des coûts des grands projets d'immobilisations .....	27
Tableau 3 : Sommaire des paiements de transfert .....	29
Tableau 4 : Source des recettes disponibles .....	29
Tableau 5 : Coût net du Programme pour l'exercice .....	30

Tableau 6 : Fonds renouvelables des unités d'entreprise - État des opérations	30
Tableau 7 : Fonds renouvelables des unités d'entreprise - État des variations de la situation financière	30
Tableau 8 : Fonds renouvelables des unités d'entreprise - Utilisation projetée des autorisations	31
Tableau 9 : Fonds renouvelables des lotissements urbains - État des opérations	31
Tableau 10 : Fonds renouvelables des lotissements urbains - État des variations de la situation financière	31
Tableau 11 : Fonds renouvelables des lotissements urbains - Utilisation projetée des autorisations	31
Tableau 12 : Compte des nouveaux parcs nationaux et lieux historiques nationaux - Source et utilisation des fonds	32
<b>Coordonnées de l'Agence Parcs Canada et autres renseignements</b>	<b>33</b>
<b>Index</b>	<b>35</b>

## Un message de la ministre

Les nombreuses cultures qui ont contribué à façonner la société canadienne constituent une des grandes richesses de notre pays. Le Ministère, les organismes et les sociétés d'État qui composent le portefeuille du Patrimoine canadien oeuvrent à renforcer la cohésion sociale au Canada, à faire ainsi de notre diversité notre force et à maintenir des liens entre nous qui soient le reflet de nos valeurs.



Nous sommes résolument engagés à jouer un rôle vital dans la vie des Canadiens et des Canadiennes. Pour remplir sa mission, le portefeuille du Patrimoine canadien favorise, par ses plans et ses priorités, l'accès au contenu culturel canadien. En cette ère de mondialisation, nous aidons à mettre la culture canadienne à l'avant-scène et nous offrons, tant aux Canadiens et aux Canadiennes qu'à l'étranger, la possibilité de mieux connaître et comprendre le Canada et les gens qui l'habitent. Nous protégeons également le patrimoine naturel et culturel du Canada au profit des générations actuelles et futures, et en facilitons l'accès au moyen des nouvelles technologies.

Grâce aux efforts de l'Agence Parcs Canada et de plusieurs autres intervenants, les Canadiens et les Canadiennes identifient avec fierté leurs endroits historiques et leur patrimoine naturel comme des éléments essentiels à la santé, la stabilité économique et la qualité de vie de ce pays. Parcs Canada fait des réseaux des parcs nationaux, des lieux historiques nationaux et des aires marines nationales de conservation du Canada des vitrines de la beauté, du savoir et du plaisir pour tous les Canadiens et les Canadiennes et pour les visiteurs des pays étrangers. L'Agence permet de jeter un regard en profondeur sur l'histoire, la culture et le patrimoine du Canada, et favorise nos liens entre notre passé, notre avenir ainsi qu'entre nous.

Il en tient à nous tous, individuellement et collectivement, de promouvoir notre diversité, nos valeurs et les liens qui nous unissent, ces caractéristiques de l'identité canadienne.

Sheila Copps  
Ministre du Patrimoine canadien

## Déclaration de la direction

Rapport sur les plans et les priorités 2002-2003

Je soumetts, en vue de son dépôt au Parlement, le Rapport sur les plans et les priorités (RPP) de 2002-2003 de l'Agence Parcs Canada.

Au meilleur de ma connaissance, les renseignements :

- décrivent fidèlement les plans et priorités de l'Agence;
- sont conformes aux principes de divulgation de l'information énoncés dans les *Lignes directrices pour la préparation du rapport sur les plans et les priorités de 2002-2003*;
- sont complets et exacts;
- sont fondés sur de solides systèmes d'information et de gestion à l'Agence.

Je suis satisfait des méthodes et procédures d'assurance de la qualité qui ont été utilisées pour produire le RPP.

Les ministres du Conseil du Trésor ont approuvé le Cadre de planification, de rapports et de responsabilisation (CPRR) sur lequel s'appuie le présent document et qui sert de fondement à la reddition des comptes sur les résultats obtenus au moyen des ressources et des pouvoirs fournis.

\_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

Tom Lee  
Directeur général  
Agence Parcs Canada



# Raison d'être

## Mandat de l'Agence Parcs Canada

Protéger et mettre en valeur des exemples d'importance nationale qui sont représentatifs du patrimoine naturel et culturel du Canada et en favoriser chez le public la connaissance, l'appréciation et la jouissance, d'une manière qui en assure l'intégrité écologique et commémorative à l'intention des générations actuelles et futures.

En ce qui a trait à un parc, l'intégrité écologique signifie l'état d'un écosystème jugé caractéristique de la région naturelle dont il fait partie et susceptible de persister, plus précisément par les composantes abiotiques et la composition et l'abondance des espèces indigènes et des communautés biologiques ainsi que par le rythme des changements et le maintien des processus biologiques.

Pour plus de détails concernant l'Agence Parcs Canada, veuillez consulter son site web à l'adresse suivante :  
[www.parcscanada.gc.ca](http://www.parcscanada.gc.ca)



# Gammes d'affaires

Les objectifs de Parcs Canada sont répartis dans trois gammes d'affaires :

- Gérance des endroits patrimoniaux nationaux
- Utilisation et appréciation par les Canadiens
- Services généraux

## A : Gérance des endroits patrimoniaux nationaux

### a. Dépenses prévues et équivalents temps plein (ETP)

(en milliers de \$)			
Prévision des dépenses 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003	Dépenses prévues 2003-2004	Dépenses prévues 2004-2005
239 695 \$*	<b>200 281 \$</b>	188 080 \$	181 331 \$
1 849 ETP	<b>1 849 ETP</b>	1 849 ETP	1 849 ETP

\* Reflètent la meilleure prévision des dépenses nettes totales prévues jusqu'à la fin de l'année financière.

### b. Objectif de la gamme d'affaires

- Protéger et mettre en valeur les endroits patrimoniaux nationaux et favoriser la compréhension et le respect de ces symboles nationaux.
- Amener les Canadiens à reconnaître et à apprécier les endroits patrimoniaux nationaux en tant qu'élément essentiel de leur identité et de leur sentiment d'appartenance au Canada.
- Jouer, directement et indirectement, un rôle de leadership dans la protection et la mise en valeur des endroits patrimoniaux.

### c. Description de Gamme de services

- Identifier et établir des endroits patrimoniaux nationaux.
- Gérer et protéger les ressources naturelles et culturelles des endroits patrimoniaux du Canada, tout en respectant les obligations liées aux traités conclus avec les Autochtones et les ententes de création de nouveaux parcs.
- Collaborer avec les intervenants nationaux et internationaux pour encourager et prôner la protection et la mise en valeur du patrimoine.
- Transmettre les messages clés sur l'importance nationale par l'offre de possibilités d'apprentissage.

### d. Gammes de services

#### *GAMME DE SERVICES 1 : CRÉATION D'ENDROITS PATRIMONIAUX NATIONAUX*

- Assurer la planification des réseaux de parcs nationaux, de lieux historiques nationaux et d'aires marines nationales de conservation.

- Négocier avec les intervenants en vue d'ajouts aux réseaux nationaux.
- Préparer la documentation nécessaire aux fins de l'approbation ministérielle des ajouts aux réseaux.
- Effectuer toutes les opérations nécessaires pour la mise en service des nouveaux endroits du patrimoine.

*GAMME DE SERVICES 2 : PROTECTION DES RESSOURCES PATRIMONIALES*

- Maintenir ou restaurer l'intégrité écologique dans les parcs nationaux
- Assurer la durabilité des aires marines nationales de conservation
- Gérer les volets protection et commémoration de l'intégrité écologique dans les endroits du patrimoine administrés par l'Agence Parcs Canada ou influencés par elle.

*GAMME DE SERVICES 3 : MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE*

- Gérer les activités visant la mise en valeur du patrimoine
- Susciter l'appréciation et l'appui pour les parcs nationaux, les lieux historiques nationaux et les aires marines nationales de conservation.

***e. Résultats stratégiques***

La création, la protection et la mise en valeur d'endroits importants en ce qui a trait au patrimoine naturel et culturel.

<b>Résultat attendu</b>	<b>Activités connexes</b>
<b>GAMME DE SERVICES 1 : CRÉATION D'ENDROITS PATRIMONIAUX NATIONAUX</b>	
Nouveaux parcs nationaux et aires marines nationales de conservation : création dans les régions non représentées, et achèvement des parcs incomplets (sujets à l'obtention de nouveaux fonds).	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Compléter les études de faisabilité et les négociations relatives à un parc national et à une aire marine nationale de conservation. Signer des ententes pour la création de parcs après avoir obtenu les nouveaux fonds.</li> <li>• Achever le rassemblement des terres dans les parcs incomplets.</li> </ul> <p>Ressources est. :            2002-2003            13  (millions de \$)            2003-2004            11     2004-2005            8</p>
Nouveaux lieux historiques nationaux : désignation et commémoration de personnes et d'événements d'importance historique nationale, particulièrement dans les domaines prioritaires sous-représentés.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mener des consultations et fournir de l'aide à la recherche à partir de l'exercice 2001-2002 et jusqu'en 2005-2006 en vue d'identifier et de désigner 135 nouveaux lieux, personnes et événements, dont 55 commémoreront l'histoire des Autochtones, des femmes et des communautés ethnoculturelles.</li> </ul> <p>Ressources est. :            2002-2003            5  (millions de \$)            2003-2004            3     2004-2005            2</p>

Résultat attendu	Activités connexes
<b>GAMME DE SERVICES 2 : PROTECTION DES RESSOURCES PATRIMONIALES</b>	
Maintenir ou rétablir l'intégrité écologique des parcs nationaux et la durabilité des aires marines nationales de conservation	<ul style="list-style-type: none"> <li>Parcs Canada continuera de donner la priorité à la protection de l'intégrité écologique dans les parcs nationaux. Cet aspect sera reflété dans le plan d'action scientifique, la planification et la prise de décisions et dans les activités de gestion des ressources.</li> <li>Advenant l'obtention de nouveaux fonds, continuer la mise en application des recommandations de la Commission sur l'intégrité écologique dans les parcs nationaux du Canada présentées à la Ministre, en s'efforçant : <ul style="list-style-type: none"> <li>-d'accroître le recours aux sciences et à la surveillance et leur intégration à la prise de décisions</li> <li>-de mener des activités visant précisément à soutenir l'intégrité écologique.</li> </ul> </li> </ul> <p>Ressources est. :            2002-2003        76  (millions de \$)            2003-2004        73     2004-2005        71</p>
Maintenir ou améliorer l'intégrité commémorative des lieux historiques nationaux.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Élaborer des énoncés d'intégrité commémorative pour 90 % des lieux historiques nationaux administrés par Parcs Canada d'ici 2002-2003 et 100 % d'ici 2003-2004.</li> <li>Obtenir l'approbation ministérielle des plans directeurs de 145 lieux historiques nationaux d'ici décembre 2003.</li> <li>Évaluer l'intégrité commémorative de 14 lieux historiques avant la fin de mars 2002, et de 15 LHN en 2003 et en 2004.</li> </ul> <p>Ressources est. :            2002-2003        50  (millions de \$)            2003-2004        48     2004-2005        48</p>

Résultat attendu	Activités connexes
<b>GAMME DE SERVICES 3 : MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE</b>	
Sensibilisation, compréhension et soutien accrus à l'égard des valeurs des parcs nationaux et des lieux historiques nationaux.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Élaborer et mettre en œuvre une stratégie de communication intégrée sur le patrimoine, Engager les Canadiens, pour : <ul style="list-style-type: none"> <li>les Communications de l'Agence</li> <li>-informer les destinataires cibles au sujet des réseaux, du mandat et des enjeux relatifs à Parcs Canada;</li> <li>-influer sur les attentes et les perceptions concernant les communications de Parcs Canada en matière d'éducation;</li> <li>-éduquer les destinataires concernant les valeurs et les avantages liés aux endroits du patrimoine/réseaux d'endroits; créer un sentiment d'identité canadienne;</li> <li>-établir des liens entre les Canadiens et leur patrimoine, et entre eux en leur faisant connaître et comprendre les parcs nationaux, les lieux historiques nationaux et les aires marines nationales de conservation;</li> <li>-influer sur les perceptions et obtenir un appui relativement à la conservation du patrimoine;</li> <li>-encourager les destinataires à prendre des mesures à l'échelle locale et nationale.</li> </ul> </li> <li>Mettre en place la stratégie de communication externe de l'Agence Parcs Canada Engager les Canadiens.</li> </ul> <p>Ressources est. :            2002-2003        56  (millions de \$)            2003-2004        53     2004-2005        52</p>

## B : Utilisation et appréciation par les Canadiens

### a. Dépenses prévues et équivalents temps plein (ETP)

(en milliers de \$)

Prévision des dépenses 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003	Dépenses prévues 2003-2004	Dépenses prévues 2004-2005
155 113 \$*	147 667 \$	142 548 \$	138 150 \$
1 248 ETP	1 248 ETP	1 248 ETP	1 248 ETP

\* Reflètent la meilleure prévision des dépenses nettes totales prévues jusqu'à la fin de l'année financière.

### b. Objectif de la gamme d'affaires

- Aider les Canadiens à contribuer aux réseaux des endroits patrimoniaux nationaux, à en faire l'expérience, à les apprécier et à en profiter.

### c. Description de Gamme de services

- Offrir des possibilités de loisirs, des produits et des services de qualité et appropriés.
- Utiliser des pratiques commerciales appropriées et établir des relations mutuellement profitables avec les principaux groupes clients.
- Établir des relations de coopération étroites avec les clients et les intervenants.
- Inciter les Canadiens à participer aux activités et à s'engager comme bénévoles et partisans actifs.
- Créer des possibilités de gérance partagée d'endroits patrimoniaux nationaux.
- Faire mieux connaître les valeurs et les avantages liés à l'écologie et à la commémoration.

### d. Gammes de services

#### *GAMME DE SERVICES 4 : SERVICES AUX VISITEURS*

- Donner accès aux aires protégées du patrimoine
- Fournir des possibilités récréatives
- Assurer la sécurité du public
- Assurer des services d'accueil, d'orientation et d'information
- Fournir les services connexes d'application de la Loi

#### *GAMME DE SERVICES 5 : LOTISSEMENTS URBAINS*

- Veiller à la gestion des collectivités à l'intérieur des sites de Parcs Canada

#### *GAMME DE SERVICES 6 : TRAFIC DE TRANSIT*

- Assurer l'exploitation, l'entretien et la réfection des routes provinciales et interprovinciales qui traversent des parcs nationaux et des lieux historiques nationaux.

## e. Résultats stratégiques

Les Canadiens peuvent utiliser et apprécier les endroits patrimoniaux nationaux tout en appuyant la conservation du patrimoine du Canada et en y participant.

Résultat attendu	Activités connexes
GAMME DE SERVICES 4 : SERVICES AUX VISITEURS	
Les attentes des visiteurs et leur utilisation des endroits sont influencées de façon à assurer la satisfaction des visiteurs et à réduire au minimum les impacts sur les ressources naturelles et culturelles.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Élaborer et mettre en œuvre la stratégie Engager les Canadiens pour : les Communications des services liés aux programmes               <ul style="list-style-type: none"> <li>-informer les destinataires cibles de la portée des réseaux, des expériences liées au patrimoine, des exigences relatives à la conservation;</li> <li>-influer sur les attentes, les perceptions et le comportement actuel et éventuel des visiteurs;</li> <li>-encourager la participation des destinataires potentiels et connus aux expériences liées au patrimoine;</li> <li>-favoriser l'utilisation prudente, durable et sécuritaire par les visiteurs et les intervenants de l'industrie du voyage.</li> </ul> </li> <li>Élaborer des stratégies visant à influer sur les attentes, le comportement et la satisfaction des utilisateurs et des promoteurs des endroits protégés du patrimoine national pour s'assurer que les types, les niveaux et les périodes d'utilisation sont compatibles avec la capacité des écosystèmes.</li> <li>Élaborer un plan ciblé qui aidera à mettre en place l'Initiative d'amélioration des services du gouvernement.</li> <li>Concevoir des méthodes pour la livraison électronique des services aux visiteurs.</li> <li>Prévenir les accidents chez les visiteurs grâce à des plans de sécurité publique et à des initiatives en collaboration avec des partenaires.</li> </ul> <p>Ressources est. :            2002-2003            111            (millions de \$)            2003-2004            108               2004-2005            105</p>

Résultats attendus	Activités connexes
GAMME DE SERVICES 5 : LOTISSEMENTS URBAINS	
Les communautés dans les parcs utilisent des méthodes de gestion judicieuses et sont des chefs de file de l'intendance de l'environnement.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Élaborer des cadres de gestion, des outils d'information et des plans d'action de façon à éviter tout impact environnemental négatif net.</li> <li>Mettre en œuvre les décisions de l'examen des loyers fonciers.</li> <li>Élaborer de nouveaux règlements et modifier les règlements existants afin de mieux gérer le développement et l'utilisation des terres dans les collectivités des parcs nationaux.</li> </ul> <p>Ressources est. :            2002-2003            15            (millions de \$)            2003-2004            15               2004-2005            15</p>

<b>Résultat attendu</b>	<b>Activités connexes</b>									
GAMME DE SERVICES 6 : TRAFIC DE TRANSIT										
Les routes demeurent ouvertes au trafic de transit et les interventions sont préparées de façon à réduire au minimum les impacts écologiques.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Utiliser les fonds reçus pour résoudre les problèmes prioritaires de santé et de sécurité sur les routes qui traversent des aires protégées.</li> <li>Entretien des routes traversant les parcs nationaux et lieux historiques nationaux et élaborer une stratégie financière à long terme pour la réfection de ces routes.</li> </ul> <table> <tr> <td>Ressources est. :</td> <td>2002-2003</td> <td>22</td> </tr> <tr> <td>(millions de \$)</td> <td>2003-2004</td> <td>20</td> </tr> <tr> <td></td> <td>2004-2005</td> <td>18</td> </tr> </table>	Ressources est. :	2002-2003	22	(millions de \$)	2003-2004	20		2004-2005	18
Ressources est. :	2002-2003	22								
(millions de \$)	2003-2004	20								
	2004-2005	18								

## C : Services généraux

### a. Dépenses prévues et équivalents temps plein (ETP)

(en milliers de \$)

Prévision des dépenses 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003	Dépenses prévues 2003-2004	Dépenses prévues 2004-2005
49 781 \$*	<b>48 942 \$</b>	47 944 \$	47 846 \$
386 ETP	<b>386 ETP</b>	386 ETP	386 ETP

\* Reflètent la meilleure prévision des dépenses nettes totales prévues jusqu'à la fin de l'année financière.

### b. Objectif de la gamme d'affaires

- Établir l'orientation et fournir les services de soutien nécessaires pour assurer la prestation efficace et efficiente des programmes et des services destinés au public et aux clients internes.
- Assurer le leadership dans la création d'un cadre de politique destiné à appuyer la prestation du programme et à permettre à l'Agence Parcs Canada de remplir son mandat et ses responsabilités.

### c. Description de Gamme de services

- Élaborer et mettre en œuvre des procédures, des systèmes, des outils et des pratiques de gestion innovatrices dans les domaines de la gestion financière et de la gestion du personnel, afin de permettre une gestion efficiente et efficace de l'Agence Parcs Canada.
- Préparer des analyses et des rapports à l'appui de la prise de décisions.
- Préparer des présentations et des documents destinés aux organismes centraux et au Parlement.



#### d. Gammes de services

##### *GAMME DE SERVICES 7 : GESTION DE PARCS CANADA*

- Assurer la gestion supérieure, la gestion des finances et la gestion des biens immobiliers.
- Assurer la gestion des services d'affaires, des données et de la technologie de l'information.
- Élaborer des mesures législatives et prévoir des politiques d'orientation de l'Agence.
- Établir des relations et des liens fructueux avec les clients et les intervenants.

##### *GAMME DE SERVICES 8 : GESTION DES RESSOURCES HUMAINES*

- Mettre en place une stratégie complète de gestion des ressources humaines pour une administration efficace de l'Agence

#### e. Résultats stratégiques

Parcs Canada assure un leadership fort, tant direct qu'indirect, dans la gestion efficace et efficiente de ses ressources en vue de protéger et de mettre en valeur les endroits patrimoniaux.

Résultat attendu	Activités connexes
<i>GAMME DE SERVICES 7 : GESTION DE PARCS CANADA</i>	
Cadres de gestion améliorés permettant d'assurer une prise de décisions efficace ainsi que la reddition de comptes.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en œuvre le plan de gestion pour améliorer le rendement.</li> <li>• Concevoir et mettre en œuvre un système national de gestion de l'information.</li> <li>• Appliquer les fonds reçus pour l'amélioration des biens afin de résoudre les problèmes de santé et de sécurité et d'assurer la protection des ressources culturelles et l'écologisation des opérations de Parcs Canada.</li> <li>• Mettre en œuvre un cadre de gestion des biens à l'appui de la gestion efficace et efficiente du portefeuille des biens.</li> </ul> <p>Ressources est. :            2002-2003        39  (millions de \$)            2003-2004        38     2004-2005        38</p>
Participation accrue des Autochtones aux endroits patrimoniaux du Canada.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Améliorer les relations avec les Autochtones.</li> <li>• Augmenter les programmes d'interprétation autochtones dans les parcs et les lieux historiques.</li> <li>• Améliorer les partenariats économiques avec les Autochtones.</li> <li>• Accroître le nombre d'emplois pour les Autochtones.</li> <li>• Entreprendre des initiatives dans le réseau des lieux historiques nationaux concernant les Autochtones.</li> </ul> <p>Ressources:                    engagées pour tous les résultats prévus  (millions de \$)</p>

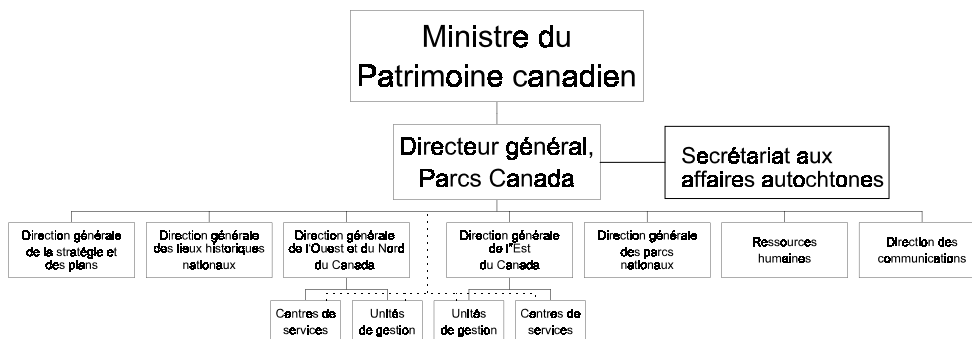
Résultat attendu	Activités connexes
GAMME DE SERVICES 8 : GESTION DES RESSOURCES HUMAINES	
Amélioration du bien-être dans le milieu de travail, du renouvellement du personnel et de la représentativité.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en œuvre le plan de renouvellement du personnel en essayant de répondre aux besoins les plus pressants liés à la relève.</li> <li>• Mettre en place les éléments du cadre de responsabilité de l'Agence liés à la gestion des personnes en mettant l'accent sur un cadre de rémunération intégré, le régime de classification et la négociation de conventions collectives.</li> <li>• Accélérer les engagements visant l'équité en matière d'emploi et la diversité, en mettant l'accent sur les minorités visibles et les personnes handicapées.</li> </ul> <p style="margin-left: 20px;">Ressources est. :            2002-2003            10  (millions de \$)            2003-2004            10     2004-2005            10</p>

# Organisation

## Responsabilités

Ministre : La ministre du Patrimoine canadien est responsable de l'Agence Parcs Canada.

Directeur général de l'Agence : Aux termes de la *Loi sur l'Agence Parcs Canada*, le directeur général de l'Agence est responsable des trois gammes d'affaires de Parcs Canada: 1) gérance des endroits patrimoniaux nationaux; 2) utilisation et appréciation par les Canadiens; 3) services généraux.



## Programmes nationaux et pouvoirs connexes

Le rôle de Parcs Canada s'exerce dans les trois **domaines opérationnels** ci-dessous.

### *Réseau des parcs nationaux du Canada*

Dans le cadre du programme des parcs nationaux, des exemples représentatifs des régions naturelles du Canada sont protégés, et leur valeur est communiquée au public, qui peut les utiliser et les apprécier grâce aux services et aux installations fournis. Le réseau des parcs nationaux du Canada a connu ses débuts en 1885, lorsque le gouvernement fédéral a réservé 26 kilomètres carrés autour des sources thermales près de ce qui est aujourd'hui la ville de Banff. La réserve des sources thermales de Banff a été officiellement protégée par la *Loi du Parc des Montagnes-Rocheuses* de 1887. Lorsque la *Loi sur les parcs nationaux* a été déposée en 1930, il y avait 14 parcs. Aujourd'hui, on compte un total de 39 parcs nationaux. La création de nouveaux parcs nationaux est guidée par le Plan du réseau des parcs nationaux de 1997.

### *Réseau des lieux historiques nationaux du Canada*

Le programme des lieux historiques nationaux a pour objet des endroits déclarés d'importance historique nationale par le ministre du Patrimoine canadien. Les origines du programme des lieux historiques nationaux remontent à 1914, lorsque le fort Howe, à Saint John, au Nouveau-Brunswick, a été désigné un parc du Dominion. La désignation de l'historique fort Anne à Annapolis Royal, en Nouvelle-Écosse, en 1917, et la création

de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada en 1919 ont jeté les bases du réseau de lieux historiques nationaux du Canada. La famille des lieux historiques nationaux du Canada compte aujourd'hui dans tout le pays 877 lieux, dont 145 sont administrés par Parcs Canada. La *Loi sur les lieux et monuments historiques* de 1953 constitue le fondement législatif pour la commémoration d'endroits d'importance historique nationale. La désignation des lieux historiques nationaux, de personnes et d'événements d'importance historique est faite par le ministre du Patrimoine canadien, sur les conseils de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada, dans le cadre d'un processus géré par Parcs Canada. Le programme de commémoration est guidé par le Plan du réseau des lieux historiques nationaux du Canada de 2000.

Les canaux historiques font partie intégrante du programme des lieux historiques nationaux. En 1972, sept canaux exploités par le gouvernement fédéral ont été transférés du ministère des Transports à Parcs Canada, en raison de leur valeur patrimoniale. Deux autres canaux ont été transférés dans les années subséquentes. Les pouvoirs régissant ce programme sont conférés par la *Loi sur le ministère des Transports* et par la *Loi sur les lieux et monuments historiques*.

#### *Réseau des aires marines nationales de conservation du Canada*

Le programme des aires marines nationales de conservation a été institué en 1986 en vue de protéger et de préserver un réseau d'aires représentatives des milieux marins du Canada. Un plan du réseau a été publié en 1995, divisant les eaux côtières du Canada et les Grands Lacs en 29 régions marines naturelles. Des exemples représentatifs des 29 régions marines du Canada seront présentés grâce au programme des aires marines nationales de conservation. Encore au stade de la formation, le programme comporte des ententes pour trois aires et réserves d'aires marines de conservation, notamment le parc marin du Saguenay–Saint-Laurent, celui de Fathom Five dans la baie Georgienne, ainsi que Gwaii Haanas (qui couvre deux régions marines) dans les îles de la Reine-Charlotte. Ces aires, avec aussi la partie marine de la réserve de parc national du Canada Pacific Rim, représentent cinq des 29 régions marines. C'est le projet de loi sur les aires marines nationales de conservation du Canada qui fournira le cadre législatif de ce programme. Les nouvelles aires marines nationales de conservation sont créées selon le même processus que celui qui s'applique aux nouveaux parcs nationaux.

Parcs Canada voit également à la prestation d'autres programmes dans des **domaines additionnels** pour préserver des aspects du patrimoine canadien, tel que décrit ci-dessous.

#### *Programme des édifices fédéraux du patrimoine*

Parcs Canada est responsable de l'administration du Bureau d'examen des édifices fédéraux du patrimoine, chargé des désignations d'édifices fédéraux du patrimoine. Ce bureau gère les évaluations, les désignations et les processus d'examen des interventions qui font partie intégrante de la mise en œuvre du programme. Avant qu'une modification puisse être apportée à un édifice fédéral construit il y a 40 ans ou plus, celui-ci doit être

examiné afin de déterminer s'il devrait être désigné édifice fédéral du patrimoine. Une fois un édifice désigné, il appartient au ministère qui en a la garde de protéger sa valeur patrimoniale. Quelque 1 300 édifices parmi les 60 000 appartenant au gouvernement fédéral ont été désignés, notamment d'illustres édifices fédéraux dans des communautés à travers le Canada, comme l'édifice de la Cour suprême du Canada. Les pouvoirs régissant ce programme découlent de la Politique sur les édifices fédéraux du patrimoine du Conseil du Trésor.

#### *Programme des gares ferroviaires du patrimoine*

Les chemins de fer ont joué un rôle primordial dans le développement du Canada, et les gares ferroviaires sont des symboles publics importants. Parcs Canada se charge de la recherche menant à la désignation des gares ferroviaires du patrimoine et traite les demandes d'autorisation provenant des entreprises ferroviaires qui souhaitent procéder à des interventions sur les gares désignées. Jusqu'à maintenant, 166 gares ferroviaires, dont la gare Windsor à Montréal, ont été désignées en vertu du programme. Les pouvoirs régissant le programme découlent de la *Loi sur la protection des gares ferroviaires patrimoniales*.

#### *Programme du réseau des rivières du patrimoine canadien*

Le Réseau des rivières du patrimoine canadien (RRPC) est un programme national mis sur pied pour assurer la conservation de notre patrimoine d'eaux douces. C'est un programme coopératif auquel participent toutes les provinces, les territoires et le gouvernement fédéral. Les objectifs sont de reconnaître, à l'échelle nationale, les rivières exceptionnelles du Canada, et d'en assurer la gestion à long terme afin d'en préserver la valeur naturelle, historique et récréative. Jusqu'ici, 38 rivières dans tout le Canada ont été mises en candidature au réseau. De nouvelles rivières sont proposées à la Commission indépendante des rivières du patrimoine canadien, généralement par les gouvernements provinciaux. La Commission recommande les désignations au ministre du Patrimoine canadien et au ministre provincial ou territorial compétent.

Parcs Canada est l'organisme fédéral responsable du RRPC; il apporte une aide financière et des conseils techniques aux gouvernements provinciaux et territoriaux pour les études et les plans menant à la désignation des rivières du réseau. Parcs Canada fournit également du soutien pour faire connaître le programme du RRPC à l'échelle nationale et internationale. Tous les ministres fédéraux, provinciaux et territoriaux responsables du RRPC sont signataires d'une charte du RRPC, qui décrit les principes de gestion de ce programme fondés sur la coopération intergouvernementale.

#### *Programme fédéral d'archéologie*

Le Programme fédéral d'archéologie vise à protéger et à gérer des sites archéologiques et des artefacts trouvés sur les terres fédérales. Les pouvoirs régissant le programme découlent du Cadre de la politique sur le patrimoine archéologique. Le rôle de Parcs Canada est d'assurer la mise en œuvre de cette politique en fournissant des conseils

experts aux gestionnaires des terres fédérales, ainsi que les outils administratifs nécessaires.

### *Programme national des lieux de sépulture des premiers ministres du Canada*

Le Programme national des lieux de sépulture des premiers ministres du Canada vise à assurer la conservation et la reconnaissance, dans la dignité et le respect, des endroits où reposent les anciens premiers ministres du pays. Ce programme national fournit également aux Canadiens des renseignements sur la vie et l'œuvre de chacun des anciens premiers ministres, ainsi que sur l'endroit de leur dernier repos. Jusqu'ici, les sépultures de onze anciens premiers ministres ont été identifiées; pour les quatre autres, on en est à l'étape de la planification.

### **Obligations internationales**

Parcs Canada contribue à la conservation du patrimoine international par son leadership et sa participation à des conventions, à des programmes, à des organismes et à des ententes au niveau international. Parcs Canada représente le gouvernement du Canada pour ce qui est de la Convention de l'UNESCO pour la protection du patrimoine mondial culturel et naturel (Convention du patrimoine mondial). Parcs Canada représente également le Canada auprès de l'Union mondiale pour la nature (UICN) et, de concert avec l'Institut canadien de conservation, auprès du Centre international d'études pour la conservation et la restauration des biens culturels (ICCROM).

Au Canada, Parcs Canada contribue à la mise en œuvre :

- du programme de l'UNESCO sur les réserves de la biosphère;
- de la Convention sur la biodiversité;
- de la Stratégie de protection de l'environnement arctique;
- de la Convention de La Haye sur la protection des biens culturels en cas de conflit armé;
- de la Convention concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'exportation, l'importation et le transfert de propriété illicites des biens culturels;
- de divers programmes du Conseil de l'Arctique.

### **Collaboration avec les intervenants**

Parcs Canada a besoin de l'appui et de l'intérêt d'un certain nombre d'intervenants, entre autres :

- les collectivités autochtones;
- les conseils consultatifs et les conseils municipaux;
- les partenaires d'affaires, notamment les chambres de commerce;
- les Partenaires des parcs canadiens (PPC) et les associations coopérantes;
- les groupes communautaires;
- les organisations non gouvernementales vouées à la protection de l'environnement et du patrimoine culturel;
- les organisations gouvernementales fédérales, provinciales, territoriales et municipales;
- les autres propriétaires de lieux historiques nationaux;

- les associations professionnelles;
- les partenaires de l'industrie touristique;
- les universités et les collègues;
- les bénévoles.

### *La participation des collectivités autochtones*

De plus en plus, Parcs Canada a trouvé des terrains d'entente avec les Autochtones concernant la création de nouveaux parcs nationaux. Les négociations raisonnées des ententes relatives à l'établissement de nouveaux parcs sont une façon pour le gouvernement et les Premières nations de travailler ensemble en vue de préserver des aires naturelles qui aident à soutenir des modes de vie traditionnels et qui complètent le réseau des parcs nationaux. Le plus récent ajout au réseau des parcs nationaux, le parc Sirmilik dans l'île de Baffin, est un exemple de cette approche.

Les consultations et les négociations qui conduisent à une entente de création d'un parc abordent généralement des questions comme les possibilités d'emploi et de formation associées aux nouveaux parcs nationaux, et comprennent des ententes pour la planification et la gestion coopératives faisant appel aux Premières nations et aux gouvernements. Les parcs nationaux stimulent l'emploi pour les résidents locaux en servant de catalyseur d'entreprises engagées dans le domaine de l'écotourisme durable, lequel comprend des activités culturelles autochtones. Lorsque la création de parcs nationaux, de lieux historiques nationaux et d'aires marines nationales de conservation nécessite le règlement de revendications territoriales globales, Parcs Canada peut contribuer à celui-ci. De plus, environ un tiers des 39 parcs nationaux du Canada sont dotés de conseils de gestion coopératifs.

Parcs Canada consulte également les collectivités autochtones pour cerner les aspects de l'histoire qui ont trait aux Autochtones, afin de les porter à l'attention de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada. De plus, dans le cadre du Programme de partage des coûts des lieux historiques nationaux, Parcs Canada travaille avec les collectivités autochtones à la protection et à la mise en valeur de leur patrimoine se trouvant dans des lieux historiques nationaux leur appartenant. Les collectivités autochtones sont d'importants fournisseurs de services aux visiteurs. Des stratégies de développement touristique élaborées ensemble par Parcs Canada et les Autochtones permettent de promouvoir les séjours dans des cadres authentiques auprès des vacanciers. Ces activités conjointes peuvent aider à diversifier et à développer les économies locales.

### *Les Partenaires des parcs canadiens et les associations coopérantes*

Les Partenaires des parcs canadiens forment une organisation nationale qui représente les 51 associations coopérantes travaillant dans 69 parcs nationaux, lieux historiques nationaux et aires marines nationales de conservation, dans toutes les provinces. Par l'entremise des quelque 12 000 membres de ces associations sans but lucratif, les collectivités participent à la gestion et au fonctionnement des endroits patrimoniaux. Les associations coopérantes coordonnent aussi des programmes spéciaux comme la Journée des parcs, Fais une randonnée, et jeunes aux parcs; ces programmes visent à mieux faire

connaître les endroits patrimoniaux administrés par Parcs Canada. Les recettes engendrées par les activités des associations coopérantes sont réinvesties dans le fonctionnement des endroits patrimoniaux.

#### *Les autres propriétaires de lieux historiques nationaux*

Plus de 650 lieux historiques nationaux du Canada appartiennent à des organisations gouvernementales non fédérales, à des organisations à but lucratif ou sans but lucratif, ou à des particuliers. Le maintien de l'intégrité commémorative de ces endroits exige une collaboration étroite entre ces propriétaires et Parcs Canada.

#### *Les partenaires de l'industrie touristique*

La Commission canadienne du tourisme (CCT) est devenue fort importante aujourd'hui dans l'industrie touristique du Canada. Comme les principaux produits dont elle fait la promotion sont l'environnement naturel et le patrimoine culturel du pays, la direction de la CCT appuie les efforts de Parcs Canada pour attirer l'attention sur les endroits spéciaux du Canada. Cette promotion doit cependant être ciblée et gérée avec soin, afin d'assurer la protection de l'intégrité commémorative et écologique des lieux historiques nationaux et des parcs nationaux.

L'Association de l'industrie touristique du Canada (AITC) collabore avec Parcs Canada afin de promouvoir le tourisme durable, c'est-à-dire un tourisme qui est économiquement viable, écologiquement tolérable et culturellement acceptable. Une entente signée en janvier 2001 entre les deux organisations guide les activités de collaboration dont la coopération et la communication qui sont des éléments clés dans la protection des endroits patrimoniaux du Canada en vue de leur appréciation par les générations à venir.

#### *Les bénévoles*

L'année 2001 a été proclamée Année internationale des bénévoles par les Nations Unies. Des bénévoles appuient le mandat de Parcs Canada depuis environ 20 ans. En 1999-2000, quelque 6 000 bénévoles ont consacré plus de 195 000 heures de leur temps à des activités comme des reconstitutions historiques, la conception d'expositions, l'étude de la faune à des fins scientifiques, la présentation de programmes d'archéologie et l'aide aux programmes à l'intention des campeurs.



## **Facteurs externes influant sur l'Agence**

Cette section présente les tendances, les changements, les engagements, les politiques et les priorités dont beaucoup sont des facteurs externes au cadre opérationnel de Parcs Canada et qui ont été tenus en ligne de compte lors de l'élaboration de ce plan et de la prise des décisions concernant les priorités en matière d'investissement.

Dans le discours du Trône du 30 janvier 2001, le gouvernement du Canada s'est engagé à investir dans la création de nouveaux parcs nationaux et à mettre en œuvre un plan de restauration de la santé écologique des parcs existants. Le gouvernement s'est aussi engagé à travailler de concert avec ses partenaires aux fins d'une gestion plus intégrée et durable des océans du Canada et à réintroduire des mesures législatives portant sur les aires marines de conservation. Dans le discours du Trône, le gouvernement du Canada a réaffirmé qu'il continuerait à travailler avec d'autres intervenants à renforcer l'infrastructure culturelle du Canada et aiderait les Canadiens à resserrer leurs liens de compréhension mutuelle et de respect, à célébrer leurs réalisations et leur histoire, et à exercer leur citoyenneté commune. L'Agence Parcs Canada est un instrument clé qui aidera le gouvernement du Canada à atteindre ces objectifs. Parallèlement, l'Agence fait face à des changements sans précédent sur le plan environnemental, social, culturel, économique et technologique, qui auront une incidence déterminante sur son avenir.

Les activités humaines modifient le rythme des changements écologiques – le Canada perd ses terres sauvages au rythme d'une acre toutes les 13 secondes (Fonds mondial pour la nature, 2001), des écosystèmes sont en voie de dégradation, chaque année, il y a davantage d'espèces qui deviennent en danger de disparition et la diversité génétique ne cesse de diminuer. Selon un sondage mené en 1999 par la Market Facts of Canada, 9 Canadiens sur 10 considèrent qu'il est important que leurs gouvernements prennent des mesures pour protéger les espaces de nature sauvage. Le rythme accéléré de dégradation de l'environnement nécessitera des efforts plus intenses en vue de protéger les parcs nationaux et les aires marines nationales de conservation.

Les parcs nationaux du Canada subissent également des stress importants résultant de forces qui s'exercent à l'intérieur comme à l'extérieur des parcs : la fragmentation et la perte d'habitats, la perte de grands carnivores, la pollution atmosphérique, les pesticides, les espèces exotiques et la surutilisation par les visiteurs menacent l'intégrité écologique de ces parcs. Les Canadiens sont pratiquement unanimes (97 %) à penser que la protection des parcs nationaux existants est importante (Environics, 2000). De plus en plus, les parcs nationaux doivent travailler de concert avec les propriétaires fonciers et d'autres intervenants dans le cadre d'initiatives novatrices de gestion afin de protéger les écosystèmes.

La société canadienne revêt un caractère toujours plus multiculturel et pluraliste. On prévoit que d'ici 2006, une personne sur six sera membre d'une minorité visible, et d'ici 2011, un Canadien sur sept sera une personne âgée, tandis que les collectivités autochtones sont plus jeunes et croissent plus vite que l'ensemble de la population. Pour bien des gens, l'expérience canadienne s'inscrit dans un cadre urbain. L'évolution

démographique représente un défi pour Parcs Canada, qui doit mettre au point des stratégies pour rejoindre et intéresser des clientèles plus hétérogènes, et refléter dans son personnel le visage changeant du Canada.

Les Autochtones du Canada veulent se faire entendre de plus en plus et continueront d'avoir une incidence majeure sur les activités de Parcs Canada. À l'échelle nationale, plusieurs parcs nationaux doivent résoudre des problèmes de titres de propriété et trouver des solutions à d'autres difficultés – les litiges, chevauchements de prétentions et points de vue polarisés peuvent entraver les efforts de collaboration. Un dialogue continu, une franche collaboration et des approches de gestion créatrices seront essentiels afin de maintenir des relations de travail positives avec les Autochtones.

Bien des lieux historiques nationaux du Canada font face à de graves menaces, et il y a de fortes chances pour qu'ils soient perdus à jamais si l'on ne prend pas des mesures pour les préserver. Depuis les années 1970, on a perdu plus de 20 % des endroits historiques du Canada. Selon le rapport Goldfarb de 2001, 93 % des Canadiens considèrent qu'il est important de préserver le patrimoine du Canada, et 91 % des gens pensent que la préservation des données historiques est essentielle à la promotion de la fierté nationale. De plus en plus, les parcs nationaux doivent travailler en étroite collaboration avec les intervenants pour continuer à témoigner de l'histoire et du patrimoine en évolution de notre pays, pour renforcer les mesures de commémoration des groupes sous-représentés, et pour trouver des moyens de préserver les bâtiments historiques du Canada.

Par ailleurs, notre capacité de communiquer a connu une véritable révolution. Les progrès technologiques et la révolution du monde de l'information ont donné naissance à une économie et à une société axées davantage sur le savoir. Cela signifie que l'on donne la priorité à la connaissance, à la créativité et à l'innovation. Le Canada figure parmi les nations les plus branchées du monde en ce qui a trait à l'utilisation de l'Internet. Le commerce électronique et l'Internet deviennent des forces plus déterminantes du secteur touristique. Parcs Canada doit envisager de quelle façon il peut tirer profit des technologies évoluées de l'information et des communications et travailler en partenariat avec d'autres médias de communication pour rejoindre les clientèles du Canada et du monde entier.

La montée du régionalisme, la mutation des rôles des autres paliers de gouvernement, les responsabilités publiques du secteur privé et l'expansion des villes sont d'autres enjeux émergents auxquels le Canada est confronté. Le manque de plan d'action commun entre les différents secteurs et le changement dans la dynamique fédérale-provinciale réduisent la capacité de tous les intervenants de se regrouper autour d'enjeux communs dans le meilleur intérêt de tous les Canadiens, par exemple l'environnement et la protection du patrimoine du Canada. Parallèlement, les citoyens veulent davantage de transparence et d'imputabilité de la part du gouvernement, et une participation accrue dans la politique publique et le processus décisionnel des gouvernements. Parcs Canada doit prendre les moyens afin de trouver des solutions novatrices pour faire le pont entre les secteurs, bâtir des partenariats, renforcer l'imputabilité gouvernementale et moderniser les pratiques liées à la fonction de contrôleur.

Les aires protégées du patrimoine du Canada sont importantes pour l'économie canadienne – elles contribuent pour un montant de plus de 2 milliards de dollars au produit intérieur brut et procurent 50 000 emplois à temps plein par année. Elles sont aussi des symboles importants de l'identité canadienne – les parcs nationaux et les lieux historiques nationaux se classent au troisième et quatrième rangs respectivement à ce chapitre (Environics, 2000). Comme le Canada entretient des liens économiques très solides avec ses voisins du Sud, le ralentissement de l'économie des États-Unis a eu des répercussions au Canada, touchant le secteur du voyage et du tourisme. Cette situation a été exacerbée par les attaques terroristes survenues aux États-Unis le 11 septembre 2001. L'impact sur les tendances relatives à la fréquentation par des visiteurs canadiens et étrangers dans les parcs nationaux et les lieux historiques nationaux du Canada est important, car il touche non seulement l'économie locale entourant chaque parc et lieu historique, mais aussi les recettes escomptées de Parcs Canada à court terme. Les prévisions à long terme sont encore en voie d'élaboration et devraient avoir une incidence sur l'ampleur de la contribution de Parcs Canada à l'économie globale du pays. Parcs Canada a également un rôle vital à jouer dans la réaffirmation des valeurs canadiennes en ces temps difficiles.

Un investissement additionnel à l'assise financière de fonctionnement de Parcs Canada est nécessaire afin que l'Agence puisse s'acquitter de son mandat en regard de l'intégrité écologique et commémorative au profit des générations futures. Des discussions sont en cours avec le ministère des Finances et le Conseil du Trésor pour trouver des solutions à cette question.

Au cours des dernières années, Parcs Canada a respecté son obligation de contribuer à l'objectif de réduction du déficit du gouvernement. Au total, l'Agence a réduit de 104 millions de dollars ou 25% ses crédits alloués du budget total de Parcs Canada. Par rapport à d'autres ministères, cette réduction n'est pas inhabituelle. En même temps, Parcs Canada a fait des progrès relatifs à l'engagement du gouvernement vis-à-vis l'expansion des réseaux de parcs nationaux, de lieux historiques nationaux et d'aires marines nationales de conservation sans nouveaux fonds en redirigeant les crédits alloués dans l'expansion des réseaux jusqu'à l'exercice 1999-2000. L'expansion additionnelle des réseaux nécessitera de nouveaux fonds opérationnels et d'immobilisation.

Une étude approfondie de l'infrastructure existante a indiqué que les actifs ont pour la plupart dépassé leur durée de vie prévue. L'état de certaines de ces installations nuit à l'intégrité écologique et commémorative des parcs et des lieux historiques. Parcs Canada a reçu 58,7 millions de \$ en nouveaux fonds de 2001-2002 à 2002-2003 pour l'amélioration des actifs afin de résoudre les problèmes les plus criants en matière de santé et de sécurité, et de protéger les ressources culturelles en péril. Les prévisions actuelles montrent la nécessité d'injecter 425 millions de dollars de plus pour l'entretien des autres installations d'ici avril 2006. Avec les deux tiers des biens existants dans un état passable ou médiocre, si l'Agence ne reçoit pas les fonds additionnels, elle devra possiblement fermer certaines installations d'ici trois à cinq ans.



# Initiatives horizontales

## A : Initiatives relatives aux lois et aux règlements

Lois et règlements	Résultats attendus
Un projet de loi sur les aires marines nationales de conservation du Canada (attendu au début de l'année 2002)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Procurer les pouvoirs nécessaires à la création et à la gestion d'aires marines de conservation.</li> <li>• Fournir un éventail de pouvoirs de réglementation pour la protection des ressources marines vivantes et non vivantes, et leur gestion et utilisation d'une manière durable.</li> </ul>
<i>Règlement sur les canaux historiques - Modifications</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Améliorer le règlement pour la gestion et l'exploitation des canaux historiques.</li> <li>• Clarifier le processus de délivrance des permis pour la gestion des eaux et des terres.</li> <li>• Clarifier et améliorer les pouvoirs d'application de la loi.</li> </ul>
<i>Règlement sur la pêche dans les parcs nationaux - Modifications</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Apporter des modifications annuelles systématiques aux limites de prises, aux secteurs fermés à la pêche et aux saisons de pêche.</li> <li>• Améliorer la gestion et la conservation des ressources halieutiques des parcs nationaux.</li> </ul>
<i>Règlement sur l'accès par aéronef aux parcs nationaux - Modifications</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre à jour la définition des endroits d'atterrissage et de décollage des aéronefs dans le règlement.</li> <li>• Élargir la portée du règlement aux parcs nationaux nouvellement créés.</li> </ul>
<i>Règlement sur le parc national du Gros-Morne du Canada - Nouveau règlement</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Élaboration d'un règlement pour contrôler la coupe du bois et la chasse au collet du lièvre d'Amérique en vertu de l'entente fédérale-provinciale de création du parc.</li> </ul>
<i>Règlement sur la pratique de commerces dans les parcs nationaux - Modifications</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Modifications destinées à corriger les faiblesses constatées depuis l'entrée en vigueur du règlement en 1998.</li> <li>• Fournir les pouvoirs demandés par le Comité mixte permanent d'examen de la réglementation.</li> </ul>
<p>Règlement correctif</p> <p>Ce règlement modifiera les règlements suivants pris en vertu de la <i>Loi sur les parcs nationaux</i> :</p> <p><i>Règlement sur les bâtiments des parcs nationaux, Règlement sur le camping dans les parcs nationaux, Règlement sur les cimetières des parcs nationaux, Règlement sur les chalets construits dans les parcs nationaux, Règlement sur les animaux domestiques dans les parcs nationaux, Règlement général sur les parcs nationaux, Règlement sur les enseignes dans les parcs nationaux.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Introduction de clauses renvoyant aux droits établis en vertu de la <i>Loi sur l'Agence Parcs Canada</i>.</li> <li>• Refonte et clarification du but des règlements en vue de les rendre plus clairs.</li> <li>• Élimination des erreurs grammaticales, des contradictions, des redondances et des dispositions désuètes.</li> </ul>
<i>Règlement sur la prévention des incendies dans les parcs nationaux - Modifications</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Actualisation des dispositions, afin de tenir compte du fait que le grand public n'est plus tenu de participer à la lutte contre les incendies.</li> </ul>
<i>Règlement sur la désignation des réserves intégrales dans les parcs nationaux - Modifications</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Désignation de réserves intégrales dans les parcs nationaux en plus de celles dans les parcs nationaux du Canada Banff, Jasper, Kootenay et Yoho.</li> </ul>
<i>Règlement concernant les activités dans le parc marin du Saguenay-Saint-Laurent - Nouveau règlement</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Établissement d'une nouvelle réglementation pour contrôler les activités d'observation des baleines.</li> <li>• Protection accrue des mammifères marins.</li> <li>• Gestion améliorée des activités conformément aux objectifs de conservation.</li> </ul>

<i>Règlement sur les contraventions</i> - Modifications	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Actualisation de la liste des délits et des peines relatives aux infractions aux règlements applicables dans les parcs nationaux.</li> <li>• Introduction de délits et de peines pour les infractions aux règlements applicables dans les lieux historiques nationaux.</li> </ul>
---	--

## **B : Stratégie de développement durable**

La *Loi sur l'Agence Parcs Canada* (1998) oblige Parcs Canada à produire tous les trois ans une stratégie de développement durable (SDD) et à la déposer au Parlement. Avant l'entrée en vigueur de cette loi, les engagements de Parcs Canada en matière de DD faisaient partie de la stratégie de développement durable du ministère du Patrimoine canadien. En préparation au dépôt de sa première SDD distincte, Parcs Canada a procédé à un examen des progrès réalisés jusqu'ici dans la mise en œuvre et la réalisation de ses engagements (septembre 2000). Parcs Canada a également fait une vérification d'autoévaluation de la capacité de la gestion de soutenir la SDD, comme l'a demandé la Commissaire à l'environnement et au développement durable (novembre 2000). Cette vérification et cet examen, de même que la réponse de l'Agence au rapport de la Commission sur l'intégrité écologique des parcs nationaux du Canada, ont fourni des données clés en vue de la formulation d'une SDD révisée pour Parcs Canada. La stratégie révisée a été déposée au Parlement le 14 février 2001, en même temps que les stratégies de 28 autres ministères et organismes.

La stratégie révisée fixe quatre buts qui sont étroitement liés aux résultats prévus dans le Plan d'entreprise. Les buts de la SDD de Parcs Canada sont :

- d'établir des réseaux d'exemples représentatifs du patrimoine naturel et culturel du Canada;
- de protéger l'intégrité écologique et commémorative;
- d'assurer que les valeurs d'intégrité commémorative et écologique sont comprises et appuyées par le public et les intervenants de Parcs Canada;
- d'améliorer la gérance environnementale dans la gestion de ses opérations.

# Information financière

## Dépenses prévues de l'Agence

(en milliers de \$)	Prévisions de dépenses 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003	Dépenses prévues 2003-2004	Dépenses prévues 2004-2005
Budget des dépenses principales (brutes) **	383 408	<b>396 890</b>	378 572	367 327
Moins : Recettes disponibles ***	15 417	<b>0</b>	0	0
<b>Total du budget des dépenses principales</b>	<b>367 991</b>	<b>396 890</b>	<b>378 572</b>	<b>367 327</b>
Redressements ****	76 598	<b>0</b>	0	0
<b>Dépenses prévues nettes *</b>	<b>444 589</b>	<b>396 890</b>	<b>378 572</b>	<b>367 327</b>
Plus : Coût des services reçus sans frais	26 761	<b>27 047</b>	27 335	27 629
<b>Coût net du Programme</b>	<b>471 350</b>	<b>423 937</b>	<b>405 907</b>	<b>394 956</b>
Équivalents temps plein	3 483	<b>3 483</b>	3 483	3 483

\* Reflètent la meilleure prévision des dépenses totales prévues jusqu'à la fin de l'exercice.

\*\* Le budget des dépenses principales totales brutes et les dépenses prévues comprennent des montants équivalents aux recettes conformément à l'article 20 de la *Loi sur l'Agence Parcs Canada*, tel qu'indiqué au tableau 4.

\*\*\* Les recettes disponibles correspondent au montant prévu pour les deux fonds renouvelables de Parcs Canada.

\*\*\*\* Les redressements sont apportés pour tenir compte des autorisations obtenues depuis la Mise à jour annuelle des niveaux de référence (MJANR); ils tiennent compte aussi des initiatives budgétaires, du Budget supplémentaire des dépenses, etc. Les redressements pour l'exercice 2001-2002 comprennent des montants de 76,6 millions de \$ financés à même le Budget supplémentaire des dépenses.

### Tableau 1 : Dépenses en capital par programme et par gamme d'affaires

(en milliers de \$)	Prévision des dépenses 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003	Dépenses prévues 2003-2004	Dépenses prévues 2004-2005
Agence Parcs Canada				
Gérance des endroits patrimoniaux nationaux	44 578	<b>36 904</b>	26 272	22 272
Utilisation et appréciation par les Canadiens	33 809	<b>20 949</b>	15 070	10 770
Services généraux	3 900	<b>3 700</b>	3 700	3 700
	82 287	<b>61 533</b>	45 042	36 742

*Définition d'un grand projet d'immobilisation* - Une initiative ministérielle qui requiert la conception et la mise au point de nouveaux programmes, d'équipements, de structures ou de systèmes et qui comporte des risques plus élevés que la moyenne constitue un grand projet d'immobilisation si :

- son coût estimatif dépasse les pouvoirs d'approbation accordés au Ministère par le Conseil du Trésor; ou
- les risques sont particulièrement élevés, quel que soit le coût estimatif.

Les projets du gouvernement à risques élevés dont le coût estimatif est de plus de 100 millions de \$ ou qui comportent des exigences spéciales entrent dans la catégorie des grands projets de l'État. Les exigences en matière d'établissement de rapports pour les grands projets de l'État sont exposées dans un guide dont le point de départ est le Troisième rapport du Comité permanent des comptes publics daté du 29 avril 1985. Ce guide a ensuite été officialisé par la publication de la circulaire 1991-1 du Conseil du Trésor, laquelle porte sur l'obligation de rendre compte de la réalisation des grands projets d'immobilisations et des grands projets de l'État dans la Partie III du Budget des dépenses. Les obligations en matière d'établissement de rapports définies dans le guide sont conformes aux intentions et directives originales.

Dans le tableau 2 sont énumérés les projets d'immobilisations par programme (s'il y a lieu) et par gamme d'affaires. Pour faciliter la détermination des types d'estimations, cinq définitions apparaissent ci-dessous; les codes (entre parenthèses) représentent les types et sont indiqués à la fin de chaque projet.

*Estimation fondée (F)* - Estimation suffisamment précise et fiable pour permettre au Conseil du Trésor d'approuver un objectif en ce qui a trait au coût de la phase du projet à l'étude. Elle repose sur des études détaillées des systèmes et des éléments et tient compte de tous les objectifs et des résultats prévus du projet. Le type « estimation fondée » remplace les catégories A et B.

*Estimation indicative (I)* - Il s'agit d'une estimation grossière de l'ordre de grandeur du projet, qui n'est pas suffisamment précise pour justifier l'approbation par le Conseil du Trésor d'un objectif relatif aux coûts. Le type « estimation indicative » remplace les catégories C et D.

*Approbation préliminaire du projet (APP)* - Autorisation du Conseil du Trésor d'entreprendre un projet en fonction des exigences opérationnelles prévues. Cette approbation s'étend aux objectifs de l'étape de définition du projet et aux dépenses connexes. Les ministères et organismes responsables peuvent solliciter l'approbation préliminaire du projet après avoir examiné la portée totale de ce dernier et en avoir établi le coût, normalement jusqu'au niveau d'une estimation indicative, et après avoir calculé le coût de la phase du projet à l'étude, jusqu'au niveau d'une estimation fondée.

*Approbation définitive du projet (ADP)* - Autorisation du Conseil du Trésor couvrant les objectifs de l'étape de mise en œuvre du projet et les dépenses connexes. Les ministères et organismes responsables doivent solliciter l'approbation définitive seulement après avoir établi la portée de l'ensemble du projet et en avoir établi le coût selon une estimation fondée.

*Autorisations déléguées (AD)* - Projets pour lesquels le Conseil du Trésor a délégué les pouvoirs à l'Agence.



**Tableau 2 : Détails des coûts des grands projets d'immobilisations**

(en millions de \$)	Coût total estimatif courant	Prévision des dépenses jusqu'au 31 mars 2002	Dépenses prévues 2002-2003	Dépenses prévues 2003-2004	Dépenses prévues 2004-2005	Besoins en dépenses des années à venir
<b>Gérance des endroits patrimoniaux nationaux</b>						
<b>Territoires du Nord-Ouest</b>						
Tuktut Nogait Ouest (F-AD)	3,7	3,7	-	-	-	-
<b>Nunavut</b>						
Aménagement de Sirmilik (F-AD)	6,0	1,9	0,9	0,9	0,9	1,4
<b>Yukon</b>						
Lieu historique national SS Klondike - mise à niveau (S-DA)	2,9	1,1	0,4	0,4	0,4	0,6
<b>Colombie-Britannique</b>						
Centre du patrimoine haïda - Gwaii Haanas (S-DA)	6,0	0,2	0,0	2,8	3,0	-
Aménagement de Gwaii Haanas (I-ADP)	20,0	19,2	0,5	0,3	-	-
Restauration et développement de la Gulf of Georgia Cannery (I-EPA)	7,4	7,4	-	-	-	-
<b>Ontario</b>						
Acquisition de terres à la péninsule Bruce (I-AD)	13,5	6,6	0,3	0,3	0,3	6,0
<b>Québec</b>						
Commémoration du patrimoine au canal de Lachine (F-AD)	7,2	4,3	1,6	1,3	-	-
Hauteur des écluses et du pont du canal de Lachine (F-AD)	25,0	24,2	0,4	0,4	-	-
Excavation du bassin Peel du canal de Lachine (ADP)	5,2	5,2	-	-	-	-
Nouvelles casernes des Fortifications de Québec (F-ADP)	11,7	11,7	-	-	-	-
Mise en oeuvre au fort Témiscamingue (S-DA)	3,8	3,3	0,2	0,1	0,2	-
Aménagement de Grosse-Île-et-le-Mémorial-des-Irlandais (I-ADP)	19,9	19,3	0,6	-	-	-
Aménagement du parc marin du Saguenay (I-ADP)	29,6	26,4	1,2	1,0	0,7	0,3
<b>Nouvelle-Écosse</b>						
Remplacement du système d'extincteurs automatiques de la forteresse de Louisbourg (I-AD)	7,3	5,4	0,9	0,7	0,3	-

(en millions de \$)	Coût total estimatif courant	Prévision des dépenses jusqu'au 31 mars 2002	Dépenses prévues 2002-2003	Dépenses prévues 2003-2004	Dépenses prévues 2004-2005	Besoins en dépenses des années à venir
Forteresse-de-Louisbourg Toiture du bastion du Roi (I-DA)	2,6	0,2	1,0	1,4	-	-
<b>Utilisation et appréciation par les Canadiens</b>						
<b>Colombie-Britannique</b>						
Mont-Revelstoke/des Glaciers Éclairage - paravalanche (S-DA)	2,5	1,2	1,3	-	-	-
<b>Alberta</b>						
Mise à niveau - station d'épuration des eaux usées - Lake Louise (S-DA)	5,8	3,1	1,4	1,3	-	-
<b>Saskatchewan</b>						
Station de traitement des eaux usées de Waskesiu au parc national de Prince Albert (F-AD)	4,7	2,0	2,1	0,5	0,1	-
<b>Manitoba</b>						
Centre d'accueil - Wapusk (I-DA)	2,5	2,3	0,2	-	-	-
<b>Ontario</b>						
Centre d'accueil - Péninsule-Bruce (I-DA)	7,3	1,2	-	-	-	6,1
<b>Québec</b>						
Amélioration du parc national du Canada de la Mauricie (F-AD)	6,2	4,9	0,7	0,6	-	-
<b>Nouveau-Brunswick</b>						
Réasphaltage de la route 114 à Fundy (F-AD)	10,9	5,5	0,1	2,5	2,8	-
<b>Nouvelle-Écosse</b>						
Centre d'accueil - Grand-Pré (I-DA)	3,7	0,7	1,3	1,7	-	-
<b>Terre-Neuve</b>						
Réfection de la route transcanadienne au parc national terra-nova (I-DA)	8,1	7,9	0,2	-	-	-

**Tableau 3 : Sommaire des paiements de transfert**

(en milliers de \$)	Prévision des dépenses 2001-2002	Dépenses prévues 2002- 2003	Dépenses prévues 2003-2004	Dépenses prévues 2004-2005
<b>Subventions</b>				
Gérance des endroits patrimoniaux nationaux	23	23	23	23
Utilisation et appréciation	1 600	0	0	0
<b>Contributions</b>				
Gérance des endroits patrimoniaux nationaux	656	0	0	0
Utilisation et appréciation par les Canadiens	465	189	189	189
<b>Contributions du compte des nouveaux parcs nationaux et lieux historiques nationaux</b>				
Gérance des endroits patrimoniaux nationaux	2 266	2 000	2 000	2 000
<b>Total des subventions, contributions et autres paiements de transfert</b>	<b>5 010</b>	<b>2 212</b>	<b>2 212</b>	<b>2 212</b>

**Tableau 4 : Source des recettes disponibles**

Recettes disponibles (Fonds renouvelables) (en milliers de \$)	Prévision des recettes 2001-2002	Recettes prévues 2002- 2003	Recettes prévues 2003-2004	Recettes prévues 2004-2005
<b>Fonds renouvelables de Parcs Canada</b>				
Lotissements urbains				
Droits municipaux	3 980	0	0	0
Subventions	9 005	0	0	0
Recettes des sources thermales	4 160	0	0	0
Recettes des terrains de golf	1 307	0	0	0
<b>Total des fonds renouvelables</b>	<b>18 452</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total des recettes disponibles</b>	<b>18 452</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Recettes opérationnelles (perçues en vertu de l'article 20 de la Loi sur l'Agence Parcs Canada) (en milliers de \$)</b>				
	Prévision des recettes 2001-2002	Recettes prévues 2002- 2003	Recettes prévues 2003-2004	Recettes prévues 2004-2005
<b>Programme Parcs Canada</b>				
Locations, terrains, bâtiments et concessions	12 000	12 000	12 000	12 000
Droits d'entrée	28 400	28 500	28 500	28 500
Droits récréatifs	19 100	24 867	24 867	24 867
Droits municipales	0	2 791	2 791	2 791
Autres recettes	4 000	4 000	4 000	4 000
<b>Total des recettes opérationnelles</b>	<b>65 500</b>	<b>72 158</b>	<b>72 158</b>	<b>72 158</b>
<b>Total des recettes - Agence Parcs Canada</b>	<b>81 952</b>	<b>72 158</b>	<b>72 158</b>	<b>72 158</b>

**Tableau 5 : Coût net du Programme pour l'exercice**

(en milliers de \$)	Programme Parcs Canada
Dépenses nettes prévues	396 890
<i>Plus : Services reçus sans frais</i>	
Installations fournies par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC)	13 200
Cotisations visant la part de l'employeur des primes d'assurance des employés et les coûts payés par le Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT)	12 781
Contributions au régime d'invalidité des employés fournies par Ressources humaines Canada	225
Traitements et coûts connexes des services juridiques fournis par Justice Canada	551
Services de vérification fournis par le Bureau du vérificateur général	290
	<b>27 047</b>
<i>Moins : Recettes non disponibles</i>	<b>0</b>
<b>Coût net du Programme en 2002-2003</b>	<b>423 937</b>

**Tableau 6 : Fonds renouvelables des unités d'entreprise - État des opérations  
Fonds renouvelables des unités d'entreprise de Parcs Canada (1)**

(en milliers de \$)	Prévision 2001-2002	Prévues 2002-2003	Prévues 2003- 2004	Prévues 2004-2005
Recettes disponibles	5 467	0	0	0
Dépenses				
Fonctionnement :				
Salaires et avantages sociaux	2 873	0	0	0
Amortissement	981	0	0	0
Réparations et entretien	247	0	0	0
Services administratifs et de soutien	275	0	0	0
Services publics, fournitures et approvisionnements	582	0	0	0
Marketing	353	0	0	0
Intérêts	220	0	0	0
Mise en valeur du patrimoine	70	0	0	0
	<b>5 601</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Excédent/(déficit)	(134)	0	0	0

(1) Les unités d'entreprise de Parcs Canada comprennent les sources thermales et le terrain de golf des Hautes-Terres-du-Cap-Breton.

**Tableau 7 : Fonds renouvelables des unités d'entreprise - État des variations de la situation financière**

(en milliers de \$)	Prévision 2001-2002	Prévues 2002- 2003	Prévues 2003- 2004	Prévues 2004-2005
Excédent/(déficit)	(134)	0	0	0
Plus : Éléments sans effets sur la trésorerie				
Dépréciation/amortissement	1 017	0	0	0
Autres (à déterminer)				
Activités d'investissement :				
Acquisition de biens amortissables	(770)	0	0	0
Excédent de trésorerie (besoins)	113	0	0	0

**Tableau 8 : Fonds renouvelables des unités d'entreprise - Utilisation projetée des autorisations**

(en milliers de \$)	Prévision 2001-2002	Prévues 2002- 2003	Prévues 2003- 2004	Prévues 2004-2005
Autorisation *	8 000	0	0	0
Prélèvement				
Solde au 1 <sup>er</sup> avril	(6 561)	0	0	0
Excédent projeté (prélèvement)	113	0	0	0
	(6 448)	0	0	0
Solde projeté au 31 mars	1 552	0	0	0

\* Nota : Le montant maximal qui peut être retiré en tout temps du Trésor est de 8 millions de \$.

**Tableau 9 : Fonds renouvelables des lotissements urbains - État des opérations  
Fonds renouvelables des lotissements urbains de Parcs Canada (2)**

(en milliers de \$)	Prévision 2001-2002	Prévues 2002-2003	Prévues 2003- 2004	Prévues 2004-2005
Recettes disponibles	12 985	0	0	0
Dépenses				
Fonctionnement :				
Salaires et avantages sociaux	3 088	0	0	0
Amortissement	1 788	0	0	0
Réparations et entretien	0	0	0	0
Services administratifs et de soutien	0	0	0	0
Services publics, fournitures et approvisionnements	3 394	0	0	0
Marketing	0	0	0	0
Intérêts	231	0	0	0
	8 501	0	0	0
Surplus/déficit	4 484	0	0	0

**Tableau 10 : Fonds renouvelables des lotissements urbains - État des variations de la situation financière**

(en milliers de \$)	Prévision 2001-2002	Prévues 2002- 2003	Prévues 2003-2004	Prévues 2004-2005
Excédent/(déficit)	4 484	0	0	0
Plus : Éléments sans effets sur la trésorerie				
Dépréciation/amortissement	1 788	0	0	0
Autres (à déterminer)	0	0	0	0
Activités d'investissement :				
Acquisition de biens amortissables	(6 687)	0	0	0
Excédent de trésorerie (besoins)	(415)	0	0	0

**Tableau 11 : Fonds renouvelables des lotissements urbains - Utilisation projetée des autorisations**

(en milliers de \$)	Prévision 2001-2002	Prévues 2002- 2003	Prévues 2003-2004	Prévues 2004-2005
Autorisation *	10 000	0	0	0
Prélèvement				
Solde au 1 <sup>er</sup> avril	(3 923)	0	0	0
Excédent projeté (prélèvement)	(415)	0	0	0
	(4 338)	0	0	0
Solde projeté au 31 mars	5 662	0	0	0

\* Nota : Le montant maximal qui peut être retiré en tout temps du Trésor est de 10 millions de \$.

**Tableau 12 : Compte des nouveaux parcs nationaux et lieux historiques nationaux - Source et utilisation des fonds**

(en milliers de \$)	Prévision 2001-2002	Prévues 2002- 2003	Prévues 2003-2004	Prévues 2004-2005
<b>Sources des fonds</b>				
crédit 115 *	16 500	3 000	3 000	3 000
vente de terres et bâtiments	400	500	500	500
dons	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>16 900</b>	<b>3 500</b>	<b>3 500</b>	<b>3 500</b>
<b>Utilisation des fonds</b>				
projets d'immobilisations	14 634	1 500	1 500	1 500
contributions au titre de partage les frais	2 266	2 000	2 000	2 000
<b>Total</b>	<b>16 900</b>	<b>3 500</b>	<b>3 500</b>	<b>3 500</b>

\* Inclus 10 million \$ pour les îles Gulf (HPMP)

# **Coordonnées de l'Agence Parcs Canada et autres renseignements**

## **Bureau national**

Bureau du directeur général de l'Agence  
Agence Parcs Canada  
25, rue Eddy, 7<sup>e</sup> étage  
Hull (Québec)  
K1A 0M5  
Téléphone : (819) 953-3545  
Adresse Internet : <http://www.parcscanada.gc.ca>

## **Ouest et Nord du Canada**

Directeur général  
Ouest et Nord du Canada  
Agence Parcs Canada  
220, 4<sup>e</sup> avenue S.-E., pièce 552  
Calgary (Alberta)  
T2G 4X3  
Téléphone : (403) 292-5592 Télécopieur : (403) 292-8868

## **Est du Canada**

Directeur général  
Est du Canada  
Agence Parcs Canada  
Historic Properties  
Rue Upper Water  
Halifax (Nouvelle-Écosse)  
B3J 1S9  
Téléphone : (902) 426-4845 Télécopieur : (902) 426-1378





# Index

Dépenses .....	25
Gérance .....	5
Mandat .....	3
Nouveaux lieux historiques nationaux .....	6
Nouveaux parcs nationaux .....	6
Programme des édifices fédéraux du patrimoine .....	14
Programme des gares ferroviaires du patrimoine .....	15
Programme du réseau des rivières du patrimoine canadien .....	15
Programme fédéral d'archéologie .....	15
Programme national des lieux de sépulture des premiers ministres .....	16
Réseau des aires marines nationales de conservation du Canada .....	14
Réseau des lieux historiques nationaux du Canada .....	13
Réseau des parcs nationaux du Canada .....	13
Services généraux .....	10
Stratégie de développement durable .....	24
Utilisation et appréciation .....	8